ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Auvergne Rhône-Alpes

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Auvergne Rhône-Alpes

- **12** départements et **4 030** communes
- **8 153 200** habitants (2022)
  Soit **12,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,9 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **9,9 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,4 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **12,8 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Comme au plan national, le nombre de créations en Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré, en 2019-2020, sa plus forte baisse depuis 10 ans. Elle s'est prolongée l'année suivante avant un net rebond en 2021-2022 quand la situation sanitaire commençait à s'améliorer.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,7	22,1
Sport	18,5	16,4
Loisirs	10,9	11,3
Social	6,0	8,6
Amicales - entraide	13,7	8,3
Education - formation	5,1	4,9
Economie	4,7	5,3
Santé	4,9	5,2
Environnement	6,1	6,0
Autres [1]	9,3	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur social, et un peu plus dans le sport et les amicales qui regroupent les associations de classes d'âge, très présentes dans le Rhône et l'Ain.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 180 000 et 190 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,6 et 1,7 million de bénévoles
dont 660 000 à 700 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

19 130 associations employeuses

49 % ont moins de 3 salariés

949 ont plus de 50 salariés

228 950 salariés (9,5 % du secteur privé)

45,1 milliards d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	26 660	12,2	11,6
Sport	10 180	4,5	4,6
Santé	18 460	8,2	7,5
Social	112 180	49,3	50,4
Loisirs	3 130	1,4	1,2
Culture	4 870	2,3	2,4
Autres activités (1)	27 300	12,6	12,5
Autres (2)	22 060	9,5	10,5
Total	**224 840**	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans les secteurs de l'enseignement et de la santé légèrement plus forte en Auvergne-Rhône-Alpes.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution de l'emploi associatif de la région s'écarte peu des tendances nationales jusqu'en 2018. L'année 2019 marque le pas avant le repli engendré par la crise sanitaire. Dès 2021, la reprise est au rendez-vous, un peu moins affirmée en Auvergne Rhône-Alpes.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Les tendances se rejoignent au cours des deux dernières années qui ont été marquées par la crise sanitaire.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Bourgogne-Franche Comté

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Bourgogne-Franche Comté

- **8** départements et **3 702** communes
- **2 785 400** habitants (2022)
  Soit **4,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,2 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,5 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,2 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **12,8 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations a enregistré, en 2019-2020 et 2020-2021, sa plus forte baisse depuis 10 ans, en lien avec la crise sanitaire et plus fortement qu'au plan national. Le rebond de l'année 2021-2022 est également plus vif.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,5	22,1
Sport	21,1	16,4
Loisirs	13,1	11,3
Social	7,3	8,6
Amicales - entraide	4,8	8,3
Education - formation	4,3	4,9
Economie	5,6	5,3
Santé	5,1	5,2
Environnement	6,0	6,0
Autres [1]	12,4	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, le secteur social et les amicales, et un peu plus dans le sport et les loisirs.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 60 000 et 65 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 530 000 et 570 000 bénévoles
dont 220 000 à 240 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

6 210 associations employeuses

47 % ont moins de 3 salariés

312 ont plus de 50 salariés

76 420 salariés (10,6 % du secteur privé)

1,7 milliard d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 120	8,0	11,6
Sport	2 360	3,1	4,6
Santé	6 130	8,0	7,5
Social	41 340	54,1	50,4
Loisirs	640	0,8	1,2
Culture	2 070	2,7	2,4
Autres activités (1)	11 210	14,7	12,5
Autres (2)	6 550	8,6	10,5
Total	**76 420**	**100,0**	100,0

La répartition se différencie des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans la santé et dans le secteur social.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution était sensiblement la même dans la région jusqu'en 2016. L'année 2017 a marqué une baisse notable, suivie de celle de l'année 2020 marquée par la crise. Le rebond 2021 est un peu moins vif dans la région.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les effectifs salariés associatifs ont évolué plus favorablement que ceux du secteur privé jusqu'en 2016. Les courbes se rejoignent en 2018 et 2019. Plus récemment, le secteur privé semble souffrir davantage de la crise.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Bretagne

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Bretagne

- **4** départements et **1 208** communes
- **3 402 900** habitants (2022)
  Soit **5,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,7 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,1 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **5,8 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **10,7 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations a enregistré, en 2019-2020, sa plus forte baisse dans la région depuis 10 ans, en lien avec la crise sanitaire. Le rebond de l'année 2021-2022 est ici un peu plus vif.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,2	22,1
Sport	18,7	16,4
Loisirs	11,7	11,3
Social	8,1	8,6
Amicales - entraide	5,4	8,3
Education - formation	3,8	4,9
Economie	6,3	5,3
Santé	5,4	5,2
Environnement	7,6	6,0
Autres [1]	8,7	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, le sport, l'économie et l'environnement. Et un peu moins dans les amicales et dans l'éducation-formation.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 73 000 et 79 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 650 000 et 720 000 bénévoles
dont 280 000 à 300 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

8 520
associations employeuses

50 % ont moins de 3 salariés
449 ont plus de 50 salariés

98 010 salariés
(10,4 % du secteur privé)

2,2 milliards d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	15 850	16,2	11,6
Sport	4 940	5,0	4,6
Santé	6 720	6,9	7,5
Social	44 310	45,2	50,4
Loisirs	1 140	1,2	1,2
Culture	2 110	2,2	2,4
Autres activités (1)	14 810	15,1	12,5
Autres (2)	8 130	8,3	10,5
Total	**224 840**	100,0	100,0

La répartition se différencie des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs nettement plus importante dans l'enseignement et plus faible dans le secteur social.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution était un peu plus dynamique dans la région jusqu'en 2016. L'année 2020 a marqué une baisse très importante, comme au plan national. Le rebond de l'année 2021 est également comparable, et permet de dépasser le niveau d'avant-crise.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

À compter de 2018, les courbes des effectifs salariés se croisent au profit du secteur privé. Les tendances sont comparables, au cours des deux dernières années, mais l'élan du secteur privé reste bien supérieur.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Corse

- **360** communes
- **349 500** habitants (2022)
  Soit **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **20,3 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **12,1 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,2 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **18 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

La courbe de la Corse se situe au-dessus du repère national, sauf lors du repli très accentué de 2019-2020, en lien avec la crise. Après un rebond atypique en 2020-2021, un nouveau retrait est intervenu en 2021-2022.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,7	22,1
Sport	28,3	16,4
Loisirs	12,4	11,3
Social	6,0	8,6
Amicales - entraide	2,7	8,3
Education - formation	2,4	4,9
Economie	5,3	5,3
Santé	4,7	5,2
Environnement	7,3	6,0
Autres [1]	11,1	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le secteur du sport et de l'environnement, et un peu moins dans la culture, le social, les amicales et l'éducation.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 500 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 83 000 et 90 000 bénévoles
dont 35 000 à 37 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

770
associations employeuses

50 % ont moins de 3 salariés
24 ont plus de 50 salariés

7 250 salariés
(8,0 % du secteur privé)

155,2 millions d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	330	4,6	11,6
Sport	320	4,4	4,6
Santé	210	2,9	7,5
Social	4 510	62,2	50,4
Loisirs	70	1,0	1,2
Culture	110	1,5	2,4
Autres activités (1)	660	9,1	12,5
Autres (2)	1 040	14,3	10,5
Total	7 250	100,0	100,0

La répartition se distingue nettement des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs bien plus forte dans le secteur social et plus faible dans l'enseignement, la santé et la culture.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution est moins dynamique dans la région jusqu'en 2020. Le rebond de l'année 2021 lui permet de se rapprocher de la courbe nationale et de dépasser largement le niveau des dernières années d'avant-crise.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

La courbe associative se situe nettement au-dessous de celle de l'ensemble privé. Proportionnellement, le repli associatif est moindre en 2020 mais le rebond de 2021 est comparable.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Centre – Val de Loire

- **6** départements et **1 757** communes
- **2 564 900** habitants (2022)
  Soit **3,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,1 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,2 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,6 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **13,0 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

La courbe régionale se situe au-dessous du repère national. Le repli de l'année 2019-2020 va dans le même sens, en lien avec la crise sanitaire, et le rebond 2021-2022 est un peu plus vif.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,9	22,1
Sport	19,8	16,4
Loisirs	13,5	11,3
Social	9,7	8,6
Amicales - entraide	4,7	8,3
Education - formation	4,3	4,9
Economie	5,4	5,3
Santé	3,8	5,2
Environnement	5,9	6,0
Autres [1]	12,9	11,9
Total	19,9	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, les loisirs et le secteur social ; nettement moins dans les amicales et la santé.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 52 000 et 57 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 480 000 et 510 000 bénévoles
dont 200 000 à 210 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

5 680 associations employeuses

52 % ont moins de 3 salariés

251 ont plus de 50 salariés

61 580 salariés (9,0 % du secteur privé)

1,3 milliard d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 230	10,1	11,6
Sport	3 140	5,1	4,6
Santé	2 450	4,0	7,5
Social	32 550	52,9	50,4
Loisirs	480	0,8	1,2
Culture	1 320	2,1	2,4
Autres activités (1)	10 370	16,8	12,5
Autres (2)	5 040	8,2	10,5
Total	6 230	10,1	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et plus faible dans la santé et les loisirs.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution régionale est moins dynamique qu'au plan national. Au cours des deux dernières années, la tendance va dans le même sens, avec un net repli en 2020, en lien avec la crise, et un même rebond en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Jusqu'en 2016, les deux courbes sont liées. Le secteur associatif se replie nettement ensuite et rebondit fortement en 2019. La crise produit le même effet en 2020 et l'année 2021 marque un nouvel élan, comparable en région et au plan national.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Grand Est

- **10** départements et **5 121** communes
- **5 542 100** habitants (2022)
  Soit **8,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,5 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **9,7 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **7,3 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **14,7 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations et tribunaux d'instance d'Alsace Moselle. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Les deux courbes sont liées jusqu'en 2019-2020. La crise provoque ici un repli nettement plus fort, mais le rebond 2021-2022 est également bien plus marqué.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	18,0	22,1
Sport	18,5	16,4
Loisirs	15,3	11,3
Social	6,7	8,6
Amicales - entraide	6,9	8,3
Education - formation	5,7	4,9
Economie	6,1	5,3
Santé	5,3	5,2
Environnement	5,3	6,0
Autres [1]	12,2	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport et les loisirs ; un peu moins dans la culture, le secteur social et celui des amicales.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Hors Alsace-Moselle.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022). Tribunaux d'instance d'Alsace Moselle. INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 100 000 et 106 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,1 et 1,15 million de bénévoles
dont 450 000 à 470 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

10 470 associations employeuses

44 % ont moins de 3 salariés

740 ont plus de 50 salariés

154 550 salariés (10,5 % du secteur privé)

3,4 milliards d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	12 170	7,9	11,6
Sport	4 300	2,8	4,6
Santé	11 920	7,7	7,5
Social	89 000	57,6	50,4
Loisirs	1 400	0,9	1,2
Culture	2 950	1,9	2,4
Autres activités (1)	19 580	12,7	12,5
Autres (2)	13 230	8,6	10,5
Total	**154 550**	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le domaine social, et plus faible dans la plupart des autres secteurs.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

Les deux courbes sont intimement liées, avec le même repli en 2020, en lien avec la crise sanitaire, et un rebond comparable en 2021, qui permet de dépasser la niveau d'avant-crise.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

L'évolution des effectifs salariés associatifs est nettement plus dynamique que celle de l'ensemble privé. Au cours des deux dernières années, le repli et le rebond vont dans le même sens mais le privé est assez loin de retrouver son niveau d'effectifs de l'année 2019.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Guadeloupe

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Guadeloupe

- **32** communes
- **372 900** habitants (2022)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,3 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **9,7 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **15,5 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

La courbe régionale connaît de nombreuses variations, à la hausse et à la baisse. L'année 2020-2021 est ici atypique, en dépit de la crise sanitaire, de même que l'évolution négative de l'année 2021-2022.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,6	22,1
Sport	12,7	16,4
Loisirs	9,1	11,3
Social	13,5	8,6
Amicales - entraide	2,7	8,3
Education - formation	6,5	4,9
Economie	7,4	5,3
Santé	4,3	5,2
Environnement	4,3	6,0
Autres [1]	14,9	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, le secteur social, l'éducation et l'économie.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 000 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles
dont 28 000 à 30 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

820
associations employeuses

39 % ont moins de 3 salariés
37 ont plus de 50 salariés

9 120 salariés
(11,8 % du secteur privé)

218 millions d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	960	10,5	11,6
Sport	250	2,7	4,6
Santé	550	6,0	7,5
Social	4 600	50,4	50,4
Loisirs	70	0,8	1,2
Culture	80	0,9	2,4
Autres activités (1)	1 000	11,0	12,5
Autres (2)	1 610	17,7	10,5
Total	**9 120**	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (17,7%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution est comparable jusqu'en 2017. Le repli qui suit est partiellement compensé par le rebond enregistré en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent très nettement au profit du secteur privé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Guyane

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Guyane

- **22** communes
- **294 400** habitants (2022)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **40,5 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **2,3 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **14,3 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Le nombre de créations d'associations en Guyane a enregistré, entre 2017-2018 et 2019-2020, une forte baisse, suivie d'une hausse atypique en 2020-2021, en dépit de la crise sanitaire.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	26,6	22,1
Sport	11,2	16,4
Loisirs	12,0	11,3
Social	7,7	8,6
Amicales - entraide	3,4	8,3
Education - formation	5,5	4,9
Economie	10,1	5,3
Santé	5,1	5,2
Environnement	4,5	6,0
Autres [1]	13,9	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, deux fois plus dans l'économie, et nettement moins d'amicales.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 5 000 et 5 500 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 38 000 et 42 000 bénévoles
dont 16 000 à 17 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

440
associations employeuses

47 % ont moins de 3 salariés
11 ont plus de 50 salariés

4 320 salariés
(11,9 % du secteur privé)

119 millions d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	450	10,4	11,6
Sport	100	2,3	4,6
Santé	190	4,4	7,5
Social	2 040	47,2	50,4
Loisirs	20	0,5	1,2
Culture	90	2,1	2,4
Autres activités (1)	270	6,3	12,5
Autres (2)	1 160	26,9	10,5
Total	**4 320**	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (26,9%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution en Guyane est plus dynamique, tout particulièrement à partir de l'année 2019. Ici, la crise ne semble pas avoir perturbé l'emploi associatif, en 2020.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes sont assez proches, tout au long de la période observée. Avec un léger avantage pour le secteur associatif, au cours des deux dernières années.

Sources :
URSSAF Caisse nationale. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Hauts-de-France

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Hauts-de-France

- **5** départements et **3 789** communes
- **5 987 200** habitants (2022)
  Soit **9,1 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **25,1 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **8,4 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **8,9 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **17,6 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Les deux courbes sont assez proches, souvent à l'avantage du secteur associatif au début de la période observée, et strictement comparables depuis 2018-2019.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,5	22,1
Sport	19,0	16,4
Loisirs	12,0	11,3
Social	9,1	8,6
Amicales - entraide	6,0	8,3
Education - formation	7,1	4,9
Economie	4,4	5,3
Santé	6,2	5,2
Environnement	6,1	6,0
Autres [1]	10,7	11,9
Total	19,5	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, l'éducation-formation et la santé ; un peu moins dans la culture, les amicales et l'économie.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1, et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 105 000 et 110 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 980 000 et 1 020 000 bénévoles
dont 410 000 à 420 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

10 230
associations employeuses

44 % ont moins de 3 salariés
869 ont plus de 50 salariés

169 050 salariés
(11 % du secteur privé)

3,8 milliards d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	20 650	12,2	11,6
Sport	5 280	3,1	4,6
Santé	9 930	5,9	7,5
Social	96 250	56,9	50,4
Loisirs	1 080	0,6	1,2
Culture	3 010	1,8	2,4
Autres activités (1)	20 890	12,4	12,5
Autres (2)	11 960	7,1	10,5
Total	**169 050**	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs nettement plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans le sport, la santé, les loisirs et la culture.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

La courbe présentant l'évolution du secteur associatif est moins dynamique que celle de l'ensemble privé. Au cours des trois dernières années observées, les tendances sont comparables, avec un même repli en 2020, en lien avec la crise, et un même rebond en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se croisent en 2017 et le secteur privé enregistre une nette progression en 2018 et 2019. Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, le rebond 2021 permet au secteur associatif et à l'ensemble privé d'atteindre leur meilleur niveau de la décennie.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs. Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Ile-de-France

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Ile-de-France

- **8** départements et **1 268** communes
- **12 395 000** habitants (2022)
  Soit **18,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **25,6 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **7,1 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **7,1 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **15,5 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

A compter de 2017-2018, la région présente une évolution plus dynamique qu'au plan national. Le repli 2019-2020 est moins net, le rebond en 2020-2021 est important, et le nouveau repli régional, observé en 2021-2022, est atypique.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,7	22,1
Sport	9,9	16,4
Loisirs	7,7	11,3
Social	10,9	8,6
Amicales - entraide	12,1	8,3
Education - formation	5,7	4,9
Economie	4,5	5,3
Santé	5,2	5,2
Environnement	4,6	6,0
Autres [1]	16,7	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le secteur social, les amicales et l'éducation-formation. On en trouve proportionnellement bien moins dans le sport et les loisirs, et un peu moins dans l'environnement.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 227 000 et 243 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 2 et 2,15 millions de bénévoles
dont 850 000 à 900 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

25 290
associations employeuses

49 % ont moins de 3 salariés
1 284 ont plus de 50 salariés

319 300 salariés
(6,7 % du secteur privé)

9,6 milliards d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	43 520	13,6	11,6
Sport	21 550	6,7	4,6
Santé	35 250	11,0	7,5
Social	122 030	38,2	50,4
Loisirs	3 640	1,1	1,2
Culture	9 150	2,9	2,4
Autres activités (1)	38 620	12,1	12,5
Autres (2)	45 540	14,3	10,5
Total	319 300	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans l'enseignement, le sport et la santé, et nettement plus faible dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution du secteur associatif régional est un peu plus dynamique qu'au plan national. On observe les mêmes tendances au cours des deux dernières années, avec un repli lié à la crise en 2020 et un rebond en 2021 qui permet à la région d'atteindre son plus haut niveau de la décennie.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se croisent en 2017, avec une puissante dynamique pour l'ensemble du secteur privé. En 2021, le fort rebond du secteur associatif lui permet de rattraper une partie de son retard.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

La Réunion

- **24** communes
- **868 800** habitants (2022)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **29,1 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **5,5 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **19,2 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Au cours des trois dernières années, la courbe régionale est atypique, en hausse en 2019-2020 et 2020-2021, malgré la crise sanitaire et en baisse en 2021-2022, dans un environnement national à la hausse.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,7	22,1
Sport	15,0	16,4
Loisirs	14,4	11,3
Social	14,3	8,6
Amicales - entraide	5,8	8,3
Education - formation	3,2	4,9
Economie	6,0	5,3
Santé	4,4	5,2
Environnement	4,3	6,0
Autres [1]	10,8	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans les loisirs et le secteur social, et un peu moins dans les amicales, l'éducation et l'environnement.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 15 000 et 16 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 127 0000 et 137 000 bénévoles
dont 53 000 à 55 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

1 600
associations employeuses

42 % ont moins de 3 salariés
68 ont plus de 50 salariés

19 370 salariés
(11,5 % du secteur privé)

452 millions d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	1 420	7,3	11,6
Sport	720	3,7	4,6
Santé	970	5,0	7,5
Social	9 270	47,9	50,4
Loisirs	120	0,6	1,2
Culture	440	2,3	2,4
Autres activités (1)	3 050	15,7	12,5
Autres (2)	3 380	17,4	10,5
Total	**19 370**	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (17,4%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

Après un très net repli en 2017 et 2018, une légère reprise s'est amorcée en 2019 et 2020, suivie d'un nouvel élan en 2021. Les courbes régionale et nationale se croisent en 2020.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

L'évolution du secteur associatif, un temps comparable à celle de l'ensemble privé, décroche en 2017 et va rester nettement au-dessous de ce dernier. Il rattrape toutefois une petite partie de son retard en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Martinique

- **34** communes
- **350 400** habitants (2022)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **21,1 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,7 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **10,8 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

L'évolution régionale est nettement moins favorable qu'au plan national, pour l'ensemble de la période observée. Le fort repli de l'année 2019-2020 est compensé en 2020-2021, mais réitéré en 2021-2022.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,6	22,1
Sport	10,5	16,4
Loisirs	8,4	11,3
Social	10,9	8,6
Amicales - entraide	2,4	8,3
Education - formation	4,3	4,9
Economie	6,1	5,3
Santé	5,7	5,2
Environnement	4,2	6,0
Autres [1]	22,7	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, en Martinique, un peu plus d'associations sont créées dans la culture et le secteur social, moins dans le sport et les amicales.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
Entre 8 000 et 9 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles
dont 28 000 à 30 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

780 associations employeuses

39 % ont moins de 3 salariés

46 ont plus de 50 salariés

10 190 salariés (13,1 % du secteur privé)

232 millions d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	960	9,4	11,6
Sport	350	3,4	4,6
Santé	430	4,2	7,5
Social	4 710	46,2	50,4
Loisirs	120	1,2	1,2
Culture	310	3,0	2,4
Autres activités (1)	900	8,8	12,5
Autres (2)	2 410	23,7	10,5
Total	10 190	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (23,7%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution en Martinique est plus dynamique qu'au plan national. Au cours des dernières années les effectifs sont maintenus en 2020, en dépit de la crise sanitaire, et le rebond 2021 n'en est que plus important, marquant un record pour la décennie.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Le dynamisme du secteur associatif a été plus net que celui de l'ensemble du secteur privé, jusqu'en 2016. L'évolution des deux courbes est comparable, au cours des trois dernières années.

Sources :
URSSAF Caisse nationale. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Nouvelle Aquitaine

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Nouvelle Aquitaine

- **12** départements et **4 313** communes
- **6 082 000** habitants (2022)
  Soit **9,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **21,1 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **12,0 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,6 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **13,4 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Les deux courbes sont assez proches, avec toutefois une augmentation importante et atypique du nombre de créations d'associations dans la région, en 2021-2022.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,1	22,1
Sport	18,5	16,4
Loisirs	13,1	11,3
Social	7,7	8,6
Amicales - entraide	5,9	8,3
Education - formation	4,1	4,9
Economie	5,0	5,3
Santé	5,2	5,2
Environnement	7,1	6,0
Autres [1]	11,2	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, les loisirs et l'environnement, et un peu moins dans le secteur social et dans les amicales.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 140 000 et 150 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,2 et 1,3 million de bénévoles
dont 510 000 à 530 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

14 220 associations employeuses

52 % ont moins de 3 salariés

715 ont plus de 50 salariés

161 250 salariés (9,9 % du secteur privé)

3,6 milliards d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	15 710	9,7	11,6
Sport	7 990	5,0	4,6
Santé	9 530	5,9	7,5
Social	87 050	54,0	50,4
Loisirs	2 220	1,4	1,2
Culture	3 780	2,3	2,4
Autres activités (1)	22 430	13,9	12,5
Autres (2)	12 540	7,8	10,5
Total	**161 250**	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans l'enseignement et la santé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution régionale est un peu plus dynamique qu'au plan national. Au cours des deux dernières années, le repli de 2020 lié à la crise sanitaire est comparable, de même que le rebond observé en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se sont croisées en 2016, à l'avantage du secteur privé qui enregistre, ces deux dernières années, des tendances identiques à celle du secteur associatif. Ce dernier, dépasse son niveau d'avant-crise et affiche même un record pour la décennie, en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Normandie

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Normandie

- **5** départements et **2 652** communes
- **3 307 300** habitants (2022)
  Soit **5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,2 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,5 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,9 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **13,3 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

La dynamique de créations est un peu plus forte dans la région, au regard de la tendance nationale, avec une nette accélération au cours des deux dernières années.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,0	22,1
Sport	19,3	16,4
Loisirs	9,9	11,3
Social	8,2	8,6
Amicales - entraide	15,3	8,3
Education - formation	3,6	4,9
Economie	4,4	5,3
Santé	3,6	5,2
Environnement	6,7	6,0
Autres [1]	8,0	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport et les amicales et un peu moins dans les loisirs, l'éducation, l'économie et la santé.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 60 000 et 65 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 540 000 et 570 000 bénévoles
dont 230 000 à 240 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

6 710
associations employeuses

50 % ont moins de 3 salariés
389 ont plus de 50 salariés

83 870 salariés
(9,6 % du secteur privé)

1,8 milliard d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	10 200	12,2	11,6
Sport	4 190	5,0	4,6
Santé	3 580	4,3	7,5
Social	45 570	54,3	50,4
Loisirs	800	1,0	1,2
Culture	1 870	2,2	2,4
Autres activités (1)	10 230	12,2	12,5
Autres (2)	7 430	8,9	10,5
Total	**83 870**	100,0	100,0

La répartition se distingue quelque peu des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans la santé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution régionale est un peu moins dynamique qu'au plan national, notamment à partir de 2017. On observe ici le même repli lié à la crise en 2020 et le même rebond en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se croisent en 2017, à l'avantage de l'ensemble du secteur privé. Au cours des deux dernières années, les tendances sont les mêmes. Cependant, le secteur associatif ne retrouve pas son niveau des années 2012 à 2016.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National
de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Occitanie

- **13** départements et **4 454** communes
- **6 053 500** habitants (2022)
  Soit **9,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,3 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **8,8 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **16,8 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Les deux courbes sont assez proches, au détriment de la région au cours de l'année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire, mais le rebond de 2021-2022 permet un net rattrapage.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,3	22,1
Sport	17,4	16,4
Loisirs	13,0	11,3
Social	7,7	8,6
Amicales - entraide	3,8	8,3
Education - formation	4,0	4,9
Economie	5,7	5,3
Santé	5,4	5,2
Environnement	7,2	6,0
Autres [1]	11,5	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, le sport, les loisirs et l'environnement, et nettement moins dans les amicales.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 150 000 et 160 000 d'associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,3 et 1,4 million de bénévoles
dont 550 000 à 570 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

14 530
associations employeuses

53 % ont moins de 3 salariés
776 ont plus de 50 salariés

166 880 salariés
(10,8 % du secteur privé)

3,7 milliards d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	15 570	9,3	11,6
Sport	6 570	3,9	4,6
Santé	9 930	6,0	7,5
Social	93 510	56,0	50,4
Loisirs	3 310	2,0	1,2
Culture	4 220	2,5	2,4
Autres activités (1)	17 580	10,5	12,5
Autres (2)	16 190	9,7	10,5
Total	**166 880**	100,0	100,0

La répartition se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans l'enseignement, le sport et la santé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

Les deux courbes sont assez proches, avec un léger avantage pour la région, notamment au cours des deux dernières années. Le repli 2020 est comparable, en lien avec la crise, et le rebond est un peu plus vif en 2021, affichant un record pour la décennie.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se sont croisées en 2016, à l'avantage du secteur privé qui enregistre, ces deux dernières années, des tendances identiques à celle du secteur associatif. Ce dernier, dépasse son niveau d'avant-crise et affiche même un record pour la décennie, en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Provence-Alpes Côte d'Azur

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Provence-Alpes Côte d'Azur

- **6** départements et **946** communes
- **5 131 200** habitants (2022)
  Soit **7,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,2 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,9 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **8,3 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **17,1 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

La courbe régionale enregistre un repli très régulier depuis l'année 2015-2016. Y compris en 2021-2022, année de rebond dans les autres régions.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,7	22,1
Sport	16,2	16,4
Loisirs	11,9	11,3
Social	6,6	8,6
Amicales - entraide	7,2	8,3
Education - formation	4,4	4,9
Economie	7,1	5,3
Santé	5,8	5,2
Environnement	6,3	6,0
Autres [1]	10,8	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture et l'économie, et un peu moins dans le secteur social.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 114 000 et 122 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1 070 000 et 1 130 000 bénévoles
dont 450 000 à 470 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

11 090 associations employeuses

52 % ont moins de 3 salariés

523 ont plus de 50 salariés

131 060 salariés (9,1 % du secteur privé)

3,1 milliards d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	13 170	10,0	11,6
Sport	5 880	4,5	4,6
Santé	13 490	10,3	7,5
Social	63 350	48,3	50,4
Loisirs	1 310	1,0	1,2
Culture	3 680	2,8	2,4
Autres activités (1)	12 160	9,3	12,5
Autres (2)	18 020	13,7	10,5
Total	**131 060**	100,0	100,0

La répartition est proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs une plus forte dans le secteur de la santé, et légèrement plus faible dans le domaine social.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

L'évolution régionale est moins dynamique qu'au plan national, notamment à partir de l'année 2017. Au cours des deux dernières années, le repli de 2020, en lien avec la crise sanitaire et le rebond de 2021 sont proportionnellement comparables.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se croisent en 2016, à l'avantage du secteur privé qui enregistre une forte progression jusqu'en 2019. Le repli 2020 et le nouvel élan 2021 vont dans le même sens, et permet au secteur privé d'afficher un record sur la décennie.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2022

Pays-de-la-Loire

Cette 15ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 15ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

Pays-de-la-Loire

- **5** départements et **1 236** communes
- **3 873 000** habitants (2022)
  Soit **5,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **24,1 %**
  (France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,2 %**
  (France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2021 : **6,0 %**
  (France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **10,7 %**
  (France métropolitaine : 14,6 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

Les deux courbes sont proches jusqu'en 2018-2019. Le repli 2019-2020 est ici plus vif, en lien avec la crise sanitaire, mais la région rattrape ce décalage en 2021-2022, grâce à un plus net rebond.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,2	22,1
Sport	17,8	16,4
Loisirs	12,3	11,3
Social	10,5	8,6
Amicales - entraide	6,0	8,3
Education - formation	5,8	4,9
Economie	6,0	5,3
Santé	4,9	5,2
Environnement	5,9	6,0
Autres [1]	8,5	11,9
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, les loisirs, le secteur social et l'éducation. Et un peu moins dans les amicales et l'entraide.

Nota :
RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,7)

- Moins de 8,3
- De 8,3 à 9,4
- De 9,5 à 11,4
- 11,5 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2019-2020 à 2021-2022)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Estimations R&S en 2022

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 80 000 et 88 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 700 000 et 750 000 bénévoles
dont 300 000 à 310 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, 146 700 établissements et 1 815 000 salariés (9,2% du secteur privé).

Dans la région

10 070 associations employeuses

51 % ont moins de 3 salariés

512 ont plus de 50 salariés

113 650 salariés (9,6 % du secteur privé)

2,5 milliards d'euros de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Dans les régions

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,7 %
- Plus de 10,7 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2021

- Moins de 8,8 %
- De 8,8 % à 10,2 %
- De 10,3 % à 11,8 %
- 11,9 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	18 600	16,4	11,6
Sport	5 430	4,8	4,6
Santé	6 620	5,8	7,5
Social	55 280	48,6	50,4
Loisirs	1 960	1,7	1,2
Culture	1 970	1,7	2,4
Autres activités (1)	14 430	12,7	12,5
Autres (2)	9 360	8,2	10,5
Total	113 650	100,0	100,0

La répartition est assez proche des moyennes nationales, mais avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans l'enseignement et plus faible dans la santé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)

Les deux courbes sont très proches jusqu'en 2018. Elle est un peu moins favorable pour la région, en 2020 en lien avec la crise sanitaire, et le rebond de 2021 ne suffit pas à rattraper ce décalage.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)

Les deux courbes se croisent en 2016, à l'avantage de l'ensemble du secteur privé. Même si les tendances sont les mêmes, en 2020 et 2021, un fort décalage demeure au détriment du secteur associatif.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Les résultats nationaux ne sont pas déclinables par région.

Le *baromètre*

- Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
  - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la même méthode des quotas, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, en avril-mai.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

Lecture *: Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****.*
Ils sont 62% concernant la ***situation financière et la situation générale.***

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET